| | Planification | |
|----|--|--|
| 8 | Un plan national de gestion des urgences de santé publique, tous dangers confondus, pour faire face aux risques prioritaires, a été élaboré et approuvé. | |
| 9 | Un plan d'action d'urgence pour le secteur de la santé est en place. | |
| 10 | Les plans d'action détaillent les rôles et les responsabilités au sein du ministère de la santé et d'autres organismes, secteurs et juridictions d'intervention, à différents niveaux de l'organisation de l'action, y compris le secteur privé et les organisations non gouvernementales. | |
| 11 | Les plans d'action décrivent les niveaux croissants de l'action menée, les ressources nécessaires pour chaque niveau et les procédures pour mobiliser des ressources supplémentaires. | |
| 12 | Les plans d'action présentent les exigences relatives à la notification, aux rapports, à la participation et à la coordination. | |
| 13 | Les plans d'action contiennent des informations sur les laboratoires, notamment : | |
| | coordonnées ; | |
| | types (par exemple, niveau de sécurité biologique), emplacements, horaires d'ouverture, coordonnées et liens avec les systèmes de surveillance du ministère de la santé; | |
| | types d'échantillons ou de prélèvements testés ; | |
| | types de tests réalisés ; | |
| | modes opératoires normalisés pour la collecte, l'emballage, le transport et la conservation des échantillons et des prélèvements. | |

| 14 | Les plans d'action contiennent des informations vérifiées sur l'emplacement, les coordonnées et l'action d'urgence pour : | |
|----|---|--|
| | les hôpitaux, les dispensaires et les centres de traitement ; | |
| | les points d'entrée ; | |
| | les pharmacies ; | |
| | les organisations non gouvernementales dans le pays ; | |
| | les unités de santé publique ; | |
| | les bureaux des services sociaux ; | |
| | les refuges ; | |
| | les organismes gouvernementaux partenaires ; | |
| | ☐ le point focal RSI et le point de contact RSI de l'OMS ; | |
| | les autres PHEOC infranationaux ou centres de coordination national. | |
| 15 | Les plans d'action présentent les modes opératoires normalisés pour la co- ordination avec les institutions chargées de faire appliquer la loi et les institu- tions de sécurité nationale. | |

| | Ressources humaines | |
|----|---|--|
| 49 | Le PHEOC dispose de personnel, hors situation d'urgence, pour gérer l'établissement. | |
| 50 | Du personnel technique est disponible pour assurer le fonctionnement, l'entretien et la réparation des équipements audiovisuels, de télécommunications et informatiques. | |
| 51 | Il y a du personnel formé à la gestion des urgences et aux modes opératoires normalisés du PHEOC. | |
| 52 | Il y a suffisamment de personnel formé pour activer le PHEOC dans des délais très courts. | |
| 53 | Le PHEOC a la capacité d'identifier et de contacter du personnel formé, et de mobiliser des équipements et des fournitures pour le déploiement d'intervenants sur le terrain (par exemple, les équipes d'interventions rapide). | |
| | FORMATION ET EXERCICES | |
| 54 | Le PHEOC possède un programme de formation ad hoc basé sur une évaluation des besoins en formation, pour le personnel de gestion des incidents qui gère les rôles du personnel pendant les interventions, l'utilisation des équipements et des logiciels pour la communication et le traitement des données, les connaissances en matière de riposte spécifique à des dangers donnés. | |
| 55 | Le PHEOC possède un programme complet d'exercices progressifs pour tout le personnel et les partenaires, les organismes nationaux et les ONG, et produit des rapports d'évaluation qui identifient les actions correctives nécessaires. | |
| | SUIVI ET ÉVALUATION | |
| 56 | Les programmes de formation et d'exercice du PHEOC sont des com- posantes majeures d'un système de suivi et d'évaluation des performances axé sur l'amélioration permanente de la capacité et de l'efficacité de la gestion des urgences de santé publique. | |
| | COÛT, FINANCEMENT ET PÉRENNITÉ D'UN PHEOC | |
| 57 | Le plan PHEOC comprend une grille détaillée des coûts. | |
| 58 | Il existe un plan de financement et un mécanisme de financement pour appuyer le PHEOC. | |
| 59 | Les fonds sont disponibles pour mettre en place et pérenniser le PHEOC | |

Cadre pour un centre d'opérations d'urgence de santé publique

Novembre 2015





Cadre pour un centre d'opérations d'urgence de santé publique

Novembre 2015



Cadre pour un centre d'opérations d'urgence de santé publique. Novembre 2015 [Framework for a Public Health Emergency Operations Centre. November 2015]

ISBN 978-92-4-256513-3

© Organisation mondiale de la Santé 2017

Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BYNC-SA 3.0 IGO; https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo).

Aux termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'œuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'œuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué cidessous. Dans l'utilisation qui sera faite de l'œuvre, quelle qu'elle soit, il ne devra pas être suggéré que l'OMS approuve une organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation de l'emblème de l'OMS est interdite. Si vous adaptez cette œuvre, vous êtes tenu de diffuser toute nouvelle œuvre sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si vous traduisez cette œuvre, il vous est demandé d'ajouter la clause de non responsabilité suivante à la citation suggérée : « La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS ne saurait être tenue pour responsable du contenu ou de l'exactitude de la présente traduction. L'édition originale anglaise est l'édition authentique qui fait foi ».

Toute médiation relative à un différend survenu dans le cadre de la licence sera menée conformément au Règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Citation suggérée. Cadre pour un centre d'opérations d'urgence de santé publique. Novembre 2015 [Framework for a Public Health Emergency Operations Centre. November 2015. Genève : Organisation mondiale de la Santé : 2017. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Catalogage à la source. Disponible à l'adresse http://apps.who.int/iris.

Ventes, droits et licences. Pour acheter les publications de l'OMS, voir http://apps.who.int/bookorders. Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou une demande concernant les droits et licences, voir http://www.who.int/about/licensing.

Matériel attribué à des tiers. Si vous souhaitez réutiliser du matériel figurant dans la présente œuvre qui est attribué à un tiers, tel que des tableaux, figures ou images, il vous appartient de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire du droit d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction au droit d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente œuvre.

Clause générale de non responsabilité. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMS aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'OMS ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Conception et mise en page : Jean-Claude Fattier